Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260304-DELCNE2026012-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 4 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, AUPIED Isabelle, RENOU Laëtitia, PAQUET Sakina.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, JOUAULT Pascal, DUBOIS Mickaël, ABDELSALAM Koï, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : PAYELLE Dagmar.

JOUAULT Pascal donne pouvoir à AUPIED Isabelle, DUBOIS Mickaël donne pouvoir à FAUCHEUX Freddy, ABDELSALAM Koï donne pouvoir à CORNÉE Alain.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13
Nombre de pouvoirs : 3
Date de Convocation : 27 février 2026.

Madame de LA VALLIÈRE Ollivia a été élue secrétaire de séance.

N° 2026.012 – Vote des taux des impôts directs locaux

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **33,66 %**
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **31,46 %**
  - taxe d'habitation (TH) : **12,90 %**
- **Charge** M. le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,